

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 09 avril 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 14 avril 2022
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

- 1-Compte administratif 2021
 - 2-Compte de gestion 2021
 - 3-Affectation du résultat
 - 4-Budget 2022
 - 5-Note de présentation du budget
 - 6-Taux d'imposition 2022
 - 7-Demande de subvention au Conseil Départemental
 - 8-Dépôt d'une déclaration préalable pour les anciens ateliers
 - 9-Subventions communales
 - 10-Solidarité Ukraine
 - 11-Commission de Contrôle de la liste électorale
- Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2022

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

Excusés : M. CRESPIAN François (pouvoir à M. Ambert), Mme DEAT Fanny, M. DUBREUIL David (pouvoir à M. Brun), Mme DUC Marylène (pouvoir à Mme Oger), M. NICOU Eric, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

1-COMPTE ADMINISTRATIF 2021

14.04.2022.01

Madame le Maire confie la présidence à Monsieur POCH Patrick, ainsi les membres du Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Lyliane SIGNAT, Maire, après s'être fait présenter le budget 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Opération de l'exercice	446 431.37	527 812.70	319 752.74	231 907.98
Résultat de l'exercice	+ 81 381.33		- 87 844.76	
Résultats reportés		413 727.61		76 942.51
Résultats de clôture	+ 495 108.94		- 10 902.25	
Reste à réaliser			44 654.00	44 654.00

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

2-COMPTE DE GESTION 2021

14.04.2022.02

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné, des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°-- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°-- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°-- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par les services des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

3-AFFECTATION DU RESULTAT

14.04.2022.03

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	495 108.94
Déficit d'investissement	10 902.25
Solde des restes à réaliser	0.00
Solde disponible affecté comme suit *Total affecté au compte 1068	10 902.25
*Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	484 206.69

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat CA 2020	Part affectée à l'investissement en 2021 (1068)	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser	Résultat à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Dép.	Rec.		
Inv.	+ 76 942.51		- 87 844.76	Dép.	44 654.00	0.0 0	- 10 902.25
				Rec.	44 654.00		
Fonc.	+ 506 935.10	93 207.49	+ 81 381.33			0.00	+ 495 108.94

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

4-BUDGET 2022

14.04.2022.04

Le budget 2022 est voté comme suit :

Fonctionnement	dépenses :	1 021 363.69 €
	recettes :	1 021 363.69 €
Investissement	dépenses :	261 041.43 €
	recettes :	261 041.43 €

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5-NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET

14.04.2022.05

L'article 107 de la loi « NOTRe » est venu compléter les dispositions de l'article L2313.1 du CGCT en précisant « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Cette note présente donc les principales informations et évolution du budget de la commune.

Madame le Maire présente la note aux membres du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Note de présentation du budget 2022

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le

maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maintenir la stabilité des impôts directs ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, et de l'Etat chaque fois que possible.

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes se répartissent essentiellement en trois pôles : les impôts et taxes, les dotations et subventions et les autres recettes d'exploitation (facturation cantine/garderie, location de salles...). Suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), les contributions directes sont composées de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) dont les taux n'ont pas évolué depuis de nombreuses années.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, achats de matériel, acquisitions foncières...

Les investissements de l'année 2022 seront principalement consacrés à l'amélioration du patrimoine foncier de la commune (école, salle polyvalente, anciens ateliers...), à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et à l'implantation de points incendies.

Les recettes perçues sont en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), mais comprennent également les subventions d'investissement (travaux d'aménagement de la place de l'Eglise, installation de tableaux blancs interactifs dans les classes).

En conclusion, le budget 2022 est un budget prudent qui a pour objectif de préserver la bonne santé financière de la commune en ménageant notamment ses capacités d'investissements.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6-TAUX D'IMPOSITION 2022

14.04.2022.06

Madame le Maire, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

La commune a stabilisé ses taux depuis de nombreuses années, aussi Madame le Maire propose de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent :

--TFB : 37,82 % --TFNB : 48.26%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit, à l'unanimité, les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,82%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,26%

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

7-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Sujet ajourné

8-DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES ANCIENS ATELIERS

14.04.2022.08

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est prévu de procéder à des travaux de réfection de toitures sur les anciens ateliers situés route de l'Ecole. Il est nécessaire pour cela de déposer une déclaration préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour le compte de la commune et l'autorise à signer tout document au dépôt et à l'obtention de ladite demande.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

9-SUBVENTIONS COMMUNALES

14.04.2022.09

Le Conseil vote les subventions suivantes :

CCAS	500.00	MAM St Sulpice d'Arnoult	300.00
Club de Foot de Pont l'Abbé	170.00		

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

10-SOLIDARITE UKRAINE

14.04.2022.10

Les membres du Conseil Municipal acceptent de mettre en attente le versement de 500 € voté au précédent conseil. Cette somme pourrait être allouée à des initiatives locales en faveur des déplacés ukrainiens.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Composition du bureau de vote pour les élections législatives

12 juin 2022		
8h00---11h30	11h30---15h00	15h00---18h00
Lyliane Signat	Isabelle Oger	Florence Guillout
Alexandra Bois	Xavier Brun	Jean-Michel Gallet
Aymeric Ambert	Patrick Poch	David Dubreuil

19 juin 2022		
Lyliane Signat	Patrick Poch	Aymeric Ambert
Jean-Michel Gallet	Isabelle Oger ?	Alexandra Bois
Bruno MArchadier	Alexandra Bois ?	Xavier Brun

Nettoyage du terrain de tennis par le secteur jeunesse de la CDC Cœur de Saintonge les 26-27 et 28 avril 2022.

Montant des impayés pour la redevance OM à St Sulpice : 7 321.98 €

1er mai 2022 : Bourse aux Livres dans la salle polyvalente organisée par Saint Sulpice Animation

15 mai 2022 : nettoyage éco-citoyen à St Sulpice, si pluie reporté au 22 mai 2022.

4 juin 2022 : Marche gourmande de la Mojhette à Pont l'Abbé organisé par le club de foot de Pont l'Abbé

8 juin après-midi 2022 : concours de Boules organisé par Saint Sulpice Animation

9 juillet 2022 : journée d'information zéro déchets « les maires pour la planète » à Ecoyeux

Atelier numérique gratuit : le 4e mardi du mois de 14h30 à 16h30 à la mairie animé par le référent numérique de la Maison France Services. Inscription obligatoire.

Trophées Cœur de Saintonge : organisé par la CDC Cœur de Saintonge pour récompenser un projet, une création, une compétence autour de la citoyenneté, le sport, la culture, l'innovation ou l'écologie. Participation gratuite.

M. Jean-Michel Gallet fait un compte-rendu de la réunion de Soluris et de la Saintonge Romane. Il fait part des difficultés qu'il rencontre en tant que délégué à Soluris. Il ne connaît pas les logiciels métiers ni les méthodes de travail spécifiques à la collectivité et ne peut donc la représenter dans de bonnes conditions.

La commission scolaire se réunira le jeudi 28 avril 2022 à 18h30

Le dispositif « l'heure civique » valorisant l'entraide « et si je donnais une heure par mois à mon voisin ? à ma commune ? » est mis en avant par le Département et l'Association des Maires 17. Réflexion en cours.

La séance est levée à 22h15.